

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:

Nom du produit: NUNCAS WINTO PARQUET

Code de commerce: 4000529

Code EAN: 8001704105055

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé :

SU21 - Utilisation du consommateur: detergent pour surfaces en bois

Usages déconseillés :

Ne pas utiliser à d'autres fins que celles indiquées sur l'étiquette.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Nuncas Italia S.p.A

Via G. Keplero, 29

20019 Settimo Milanese (MI) Italia

Tel. +39 02 33.53.56.1

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

ricercasviluppo@nuncas.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris - Hôpital Fernand WIDAL -

Tél. 01 40 05 48 48

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères règlement CE 1272/2008 (CLP):

 Attention, Eye Irrit. 2, Provoque une sévère irritation des yeux.

Aquatic Chronic 3, Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Symboles:



Attention

Mentions de danger:

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter un équipement de protection des yeux.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.

Dispositions spéciales:

Aucune

Contient:

Limonene: Peut produire une réaction allergique.

Methylchloroisothiazolinone, Methylisothiazolinone: Peut produire une réaction allergique.

Contenu de l'emballage:

< 5 % EDTA et sels, savon, tensioactifs anioniques, tensioactifs non ioniques

Contient également: Parfums

Allergènes: Limonene, Citral

Préservatifs Methylchloroisothiazolinone, Methylisothiazolinone

2.3. Autres dangers

Substances vPvB Aucune - Substances PBT: Aucune

Autres dangers:

Aucun autre danger

Conserver hors de portée des enfants. Non ingérer et éviter tout contact avec les yeux.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Qté	Nom	Numéro d'identif.	Classification
>= 1% - < 3%	Cocoate de potassium	CAS: 61789-30-8	 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319
		EC: 263-049-9	 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315
>= 1% - < 3%	Diéthanolamine de acides gras de coconut, C8-18	REACH No.: 01-21194901 00-53-0013	 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315
			 4.1/C2 Aquatic Chronic 2 H411
			 3.3/1 Eye Dam. 1 H318
>= 1% - < 3%	Sodium Coceth Sulfate	CAS: 68891-38-3	 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315
		EC: 500-234-8 REACH No.: 01-21194886 39-0005	 3.3/1 Eye Dam. 1 H318 4.1/C3 Aquatic Chronic 3 H412
>= 0.25% - < 0.5%	Parfum		 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315
			 3.4.2/1 Skin Sens. 1 H317
			 4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400
			 4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410
12 ppm	Methylchloroisothiazolinone, Methylisothiazolinone	Numéro Index: 613-167-00-5 CAS: 55965-84-9	 3.2/1B Skin Corr. 1B H314
			 3.4.2/1-1A-1B Skin Sens. 1,1A,1B H317
			 4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400 M=10.
			 4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410 M=10.
			 3.1/3/Oral Acute Tox. 3 H301
			 3.1/3/Dermal Acute Tox. 3 H311
			 3.1/3/Inhal Acute Tox. 3 H331

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit, même en cas de doute.

Laver entièrement le corps (douche ou bain).

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement :

Aucun

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau.

Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Éliminer toute source d'allumage.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.
Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver à l'eau abondante.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.
Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.
Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.
Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.
Lors de l'utilisation ne pas manger ni boire.
Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.
Matières incompatibles:
Aucune en particulier. Voir également le paragraphe 10.
Indication pour les locaux:
Locaux bien ventilés

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation du consommateur: utiliser le produit en suivant les instruction de l'étiquette.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Aucune limite d'exposition professionnelle disponibles

Valeurs limites d'exposition DNEL

Diéthanolamine de acides gras de coconut, C8-18

Travailleur professionnel: 4.16 mg/kg - Consommateur: 2.5 mg/kg - Exposition:

Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 0.09 nun2 - Consommateur: 0.056 nun2 - Exposition:

Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux

Travailleur professionnel: 73.4 nun1 - Consommateur: 21.7 nun1 - Exposition:

Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 6.25 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Valeurs limites d'exposition PNEC

Diéthanolamine de acides gras de coconut, C8-18

Cible: Eau douce - valeur: 0.007 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 0.0007 mg/l

Cible: Libération intermittent - valeur: 0.0424 mg/l

Cible: Terrain (agricole) - valeur: 0.0189 mg/kg

Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 830 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires.

Protection de la peau:
Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton.

Protection des mains:
Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc.

Protection respiratoire:
N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Risques thermiques :
Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :
Aucun

Contrôles techniques appropriés
Aucun

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	valeur	Méthode :	Remarques:
Aspect et couleur:	Liquide transparent jaune	--	--
Odeur:	Caracteristique	--	--
Seuil d'odeur :	N.A.	--	--
pH:	11	--	--
Point de fusion/congélation:	N.A.	--	--
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:	N.A.	--	--
Point éclair:	>70 ° C	--	--
Vitesse d'évaporation :	N.A.	--	--
Inflammation solides/gaz:	N.A.	--	--
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion :	N.A.	--	--
Pression de vapeur:	N.A.	--	--
Densité des vapeurs:	N.A.	--	--
Densité relative:	1034 g/l	--	20°C
Hydrosolubilité:	Completamente solubile	--	--
Solubilité dans l'huile :	N.A.	--	--
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	N.A.	--	--
Température d'auto-allumage :	N.A.	--	--
Température de décomposition:	N.A.	--	--
Viscosité:	200 - 350 cPs	--	20°C
Propriétés explosives:	N.A.	--	--
Propriétés comburantes:	N.A.	--	--

9.2. Autres informations

Propriétés	valeur	Méthode :	Remarques:
Miscibilité:	Dans des solvants polaires	--	--
Liposolubilité:	N.A.	--	--
Conductibilité:	N.A.	--	--
Propriétés caractéristiques des groupes de substances	N.A.	--	--

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable en conditions normales

10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions normales

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun

10.4. Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales.

10.5. Matières incompatibles

Aucune en particulier.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques concernant le mélange :

N.A.

Informations toxicologiques concernant les substances principales présentes dans le mélange :

Diéthanolamine de acides gras de coconut, C8-18

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 2000 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 5000 mg/kg

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Test: Irritant pour la peau - Voie: Peau - Espèces: Lapin Positif

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Test: Irritant pour les yeux - Espèces: Lapin Positif

Methylchloroisothiazolinone, Methylisothiazolinone - CAS: 55965-84-9

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 457 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 2.36 mg/l - Durée: 4h

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin = 660 mg/kg

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Test: Corrosif pour la peau - Voie: Peau - Espèces: Lapin Positif

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Test: Corrosif pour les yeux - Espèces: Lapin Positif

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Test: Sensibilisation de la peau - Voie: Peau - Espèces: Guinée porc Positif

Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandés par le Règlement (UE)2015/830 indiquées ci-dessous sont à considérer N.A.:

a) toxicité aiguë;

b) corrosion cutanée/irritation cutanée;

- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;
- e) mutagénicité sur les cellules germinales;
- f) cancérogénicité;
- g) toxicité pour la reproduction;
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;
- j) danger par aspiration.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail de disperser le produit dans l'environnement.
Diéthanolamine de acides gras de coconut, C8-18

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 3.2 mg/l - Durée h: 48
Point final: EC50 - Espèces: Algues = 18.6 mg/l - Durée h: 72
Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 2.4 mg/l - Durée h: 96

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Algues = 2 mg/l - Durée h: 72
Point final: NOEC - Espèces: Daphnie = 0.07 mg/l - Durée h: 504
Point final: NOEC - Espèces: Poissons = 0.32 mg/l - Durée h: 672

c) Toxicité pour les bactéries:

Point final: EC50 - Espèces: nun1 = 6000 mg/l - Durée h: 16

Methylchloroisothiazolinone, Methylisothiazolinone - CAS: 55965-84-9

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 0.19 mg/l - Durée h: 96
Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 0.16 mg/l - Durée h: 48
Point final: EC50 - Espèces: Algues = 0.027 mg/l - Durée h: 72

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucun

N.A.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

N.A.

12.4. Mobilité dans le sol

N.A.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB Aucune - Substances PBT: Aucune

12.6. Autres effets néfastes

Aucun

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Opérer conformément aux réglementations locales et nationales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Marchandises pas classée comme dangereuse selon les réglementations de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

N.A.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

N.A.

- 14.4. Groupe d'emballage
N.A.
- 14.5. Dangers pour l'environnement
ADR-Polluant environnemental: Non
IMDG-Marine polluant: No
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
N.A.
- 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC
N.A.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (UE) 2015/830

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Aucune

S'il ya lieu, reportez-vous aux normes suivantes:

Ord. Septembre 21 2005 n. 238 (Directive Seveso Ter)

Règlement CE n°. 648/2004 (détergents)

1999/13/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directives 82/501/EC(Seveso), 96/82/EC(Seveso II):

N.A.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des phrases utilisées au paragraphe 3:

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H311 Toxique par contact cutané.

H331 Toxique par inhalation.

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.
Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Environmental Chemicals Data and Information Network - Joint Research Centre, Commission of the European Communities
SAX's DANGEROUS PROPERTIES OF INDUSTRIAL MATERIALS - Eight Edition - Van Nostrand Reinold
CCNL - Allegato 1

Institut Supérieur de Santé Italien - Inventaire national des produits chimiques

Les informations contenues dans ce document sont basées sur nos connaissances à la date indiquée. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur est tenu de vérifier la pertinence et l'exhaustivité de ces renseignements par rapport à l'utilisation spécifique prévue.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
LTE:	Exposition à long terme.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STE:	Exposition à court terme.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWATLV:	Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures par jour. (Standard ACGIH)
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.